

**Commune de Saint Germain-du-Bois**  
**Séance du mardi 24 juillet 2018 à 20 h 30**

Sont présents : Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Brigitte DAVID, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Mickaël ARANDA, Marcel DUFOUR, Blandine GROS, Gaëtan MOISSON

Sont absents : Régis BIDAULT, Laurent CAGNE, Alexandre CRETIAUX, Norbert LAMBEY

M. Gaëtan MOISSON a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

## **QUESTIONS A TRAITER**

---

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2018 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2018 est approuvé.

- **Expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) :**

Mme le Maire explique que, par délibérations en date des 30 novembre 2017 et 28 mars 2018, le Centre de Gestion a délibéré favorablement au principe de la médiation préalable obligatoire (MPO) telle que définie dans la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle et dans son décret d'application n° 2018-101 du 16 février 2018.

Mme le Maire souligne que cette nouvelle mission constitue un service gratuit pour les collectivités qui adhèrent au Centre de Gestion (dans le cas contraire, elle est facturée 100 € par heure).

Elle ajoute que l'intérêt de la démarche réside dans le fait de confier au Centre de Gestion le soin d'organiser une MPO en cas de litige entre la commune et ses agents et ainsi d'éviter la saisine systématique du juge administratif. Les médiations ne concerneront que les sept litiges suivants :

- décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération,
- refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels,
- décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné ci-dessus,
- décisions administratives individuelles relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne,
- décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés,
- décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions.

Mme le Maire indique que la personne désignée par le Centre de Gestion pour assurer la mission de médiation devra posséder une qualification adaptée à la nature du litige. Elle organisera la médiation (lieux, dates et heures) dans des conditions favorisant un dialogue et la recherche d'un accord et informera le juge des résultats.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- valide les modalités de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire,
- autorise Mme le Maire à signer avec le Centre de Gestion la convention relative à cette mission,
- note que les coûts induits par cette nouvelle mission sont inclus dans la cotisation versée au Centre de Gestion.

- **Modification du tableau des effectifs :**

Mme le Maire propose de modifier le tableau des effectifs et ainsi de créer un poste d'adjoint technique territorial, à compter du 4 août 2018 prochain.

**Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette création de poste et approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :**

Grades	Situation 01/01/2018	Situation 04/08/2018	Temps de travail
Attaché	1	1	TC (35/35)
Agent de maîtrise principal	1	1	TC (35/35)
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	TC (35/35)
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	TNC (28/35)
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	5	5	TC (35/35)
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	TC (35/35)
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	TNC (18/35 et 28/35)
Adjoint technique territorial	2	2	TC (35/35)
Adjoint technique territorial	0	1	TC (35/35)
Adjoint technique territorial	2	2	TNC (30/35 et 24/35)
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	TC (35/35)
<b>Effectif global</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	

## INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Conseil d'école élémentaire Claude Forêt :**

Mme le Maire présente le compte-rendu du conseil d'école du 5 juin 2018 :

- 112 élèves seront présents à la rentrée 2018,
- Mme BARBRY (ULIS) quitte Saint Germain-du-Bois et sera remplacée par Mme JOUSSE,
- RASED (réseau d'aides spécialisées aux Elèves en Difficulté),
- Les demandes à la mairie ont été listées. Des ventilateurs ont été installés dans chaque classe.

- **Réunion projet d'aménagement cours et sécurisation des écoles :**

Mme le Maire précise que le compte-rendu de la réunion du 13 juin inséré dans le dossier de séance a été rédigé par le représentant de l'Education Nationale en charge de la prévention. Cette réunion était destinée à présenter le projet au personnel enseignant.

Mme le Maire ajoute que les travaux suivent leur cours, les différentes entreprises travaillant en bonne coordination. Les cours de récréation seront bitumés au cours de la semaine 31 ou 32.

- **Conseil d'école maternelle :**

Mme Françoise MARIZY présente le compte-rendu du conseil d'école du 19 juin 2018 dernier :

- les effectifs à la rentrée 2018/19 seront en légère hausse,
- la directrice de l'école, Mme PERRUSSON, sera remplacée par Mme DA COSTA PINHO, qui a déjà enseigné sur notre commune,
- deux enfants auront besoin de l'aide d'auxiliaires de vie scolaire, qui ne sont pas encore nommés,
- en mai, les élèves ont été particulièrement intéressés par le projet de programmation de robots (« blue-bot »),
- les demandes à la mairie ont été listées.

- **Commission Communication :**

M. Patrice CALVEZ fait part des propositions de la Commission Communication concernant le bulletin municipal 2019 :

- un encart « calendrier 2019 » de 16 pages sera créé et contiendra la rétrospective de l'année 2018, le calendrier 2019 avec les fêtes prévues, la liste des associations ainsi que les numéros utiles. Le bulletin 2019 comportera donc moins de pages.
- le surcoût de cette opération sera couvert par d'autres opérations que la commune ne réalisera pas (pas de collaboration avec le JSL, pas d'article dans l'Été bleu). Au global, le budget « bulletin municipal » devrait diminuer de 600 €.
- Pour la couverture du bulletin ou du calendrier des fêtes, la commission a lancé un concours de dessin « *Dessine la commune de Saint Germain-du-Bois* » (*lieu qui représente pour toi le mieux la commune*), ouvert aux élèves de l'école primaire. La date-limite de retour des dessins en mairie est fixée au 5 septembre ; les meilleures réalisations seront récompensées et illustreront la couverture.

- **Commission du personnel :**

Mme le Maire présente les principaux sujets traités par la Commission qui s'est réunie le 3 juillet :

- Médiation préalable obligatoire ;
- Création d'un poste de titulaire ;
- Départs en retraite : deux départs en retraite devraient intervenir en 2019, la commission devra travailler sur la définition des profils de poste ;
- Référent déontologue du Centre de Gestion : mis en place pour apporter un éclairage à l'ensemble des agents pour l'application des principes déontologiques et des bonnes pratiques ;
- Comité de pilotage destiné à la mise en place d'un règlement intérieur : prochaine réunion en septembre.

- **Actualité des armées :**

M. Régis BIDAULT, référent pour notre commune, a assisté à une réunion sur le sujet. Les documents remis lors de cette rencontre sont à la disposition du Conseil Municipal.

- **SICED et SPANC :**

M. Jean-Paul CAVARD rend compte du rapport annuel du SICED :

- les finances sont saines,

- l'année 2017 a été marquée par une collecte des déchets non recyclables en quantité exceptionnelle (réflexion en cours sur le sujet),
- on note également la baisse de la collecte en porte à porte (- 10 tonnes), alors que le nombre d'habitants collectés a augmenté (+ 274),
- un camion compacteur pour l'aluminium a été acquis. Il permet de réduire le nombre de voyages nécessaires,
- un mécanicien a été embauché.

Concernant le SPANC, M. Jean-Paul CAVARD indique que :

- l'embauche d'un 3ème technicien a été effectuée,
- 3 voitures électriques, subventionnées, ont été acquises pour les déplacements des agents,
- les subventions de l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif cesseront en fin d'année 2018.

- **Ecomusée de la Bresse Bourguignonne :**

L'assemblée générale de l'Ecomusée s'est tenue le 2 juin à Saint Germain-du-Bois. Elle a été suivie de l'inauguration de l'antenne rénovée, rebaptisée « *Maison de l'agriculture et de l'alimentation bressanes* »

Dominique RIVIERE, conservateur de l'Ecomusée, très impliqué, fera prochainement valoir ses droits à la retraite.

- **Informations diverses :**

- Rénovation énergétique des logements communaux : les travaux sont en cours au-dessus de la cantine et à l'école primaire,
- Les travaux d'extension de la salle de musculation sont également en cours,
- Les travaux d'assainissement sont quant à eux en cours de finalisation,
- Notre commune a été visitée dans le cadre du fleurissement,
- Le deuxième marché estival du camping aura lieu le dimanche 5 août prochain,
- Michel SIMONET présentera et dédicacera son dernier ouvrage le samedi 28 juillet à la bibliothèque.

- **Remerciements :**

Le Souvenir Français a adressé ses remerciements pour la participation de notre commune à l'achat d'un deuxième drapeau.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 27 septembre 2018 à 20 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 30.